

Remboursement par les assurances

Il est important de distinguer 2 professions :

- Psychologue-psychothérapeute FSP, appelé aussi psychothérapeute tout court.
- Psychologue FSP

La FSP (Fédération Suisse des Psychologues) est un gage de qualité puisque pour y être affilié, il faut avoir au minimum un master en psychologie.

Situation actuelle

Depuis le 1er juillet 2022, les prestations des psychothérapeutes peuvent être remboursées par l'assurance de base (LAMal) sur prescription médicale, dès l'atteinte de la franchise. Les psychothérapeutes doivent posséder un numéro RCC pour cela.

Les psychothérapeutes peuvent adhérer à ce système en demandant leur numéro RCC ou décider de ne pas se faire rembourser par l'assurance de base et ne pas demander de numéro RCC.

Les psychologues FSP ne peuvent **EN AUCUN CAS** être remboursés par l'assurance de base et ils n'ont **PAS** de numéro RCC.

Ils peuvent être remboursés par les assurances complémentaires. Cela dépend des assurances (certaines acceptent et d'autres pas) et pour celles qui acceptent cela dépend du contrat de l'assuré.

Si vous souhaitez consulter chez moi

Avec assurance complémentaire :

Contactez votre assurance complémentaire et renseignez-vous si elle rembourse les psychologues FSP et, si oui, si votre contrat comprend cette prestation.

Sans assurance complémentaire :

Les séances seront à votre charge.

⚠ Si on vous demande mon numéro RCC, c'est que l'interlocuteur n'a pas compris que je suis psychologue FSP et non psychologue-psychothérapeute FSP.

⚠ Si on vous dit que ne ne suis pas reconnue, c'est que la personne n'a pas compris que je suis psychologue FSP et qu'elle consulte une liste de psychologues-psychothérapeutes.

Sandra Gersbach Nan Nguema

Psychologue FSP

Master en psychologie

CAS&DAS en thérapie de couple